

Destreil blanchi

Le policier vérifie toutes ces informations. Et il en rajoute : en 1939, Henri Destreil avait institué un Comité d'entraide aux familles de prisonniers avec des personnes "judicieusement choisies" : le curé, des catholiques pratiquants, des conseillers municipaux dont l'ancien opposant E. Delaunay, l'assistante sociale, la pharmacienne et la sage-femme. Au Comité du Secours National, c'est R. Séguy qui "aiguillonne l'animosité" du délégué contre le maire.

Enfin, H. Destreil "n'a jamais fait preuve de sectarisme ; il a soutenu les intérêts de sa commune avec une impartialité remarquable (...) Il n'a cessé de faire preuve de sentiments patriotiques et nationaux et les dénonciations dont il est l'objet sont partiales et dirigées non point contre son administration mais contre sa personne." Le Sous-Préfet renchérit : M. Séguy est un "dénigreur systématique qui critiquera toute formation dont il ne fera pas partie. Il ne jouit d'aucune estime et d'aucune popularité, sauf auprès d'une petite poignée de mécontents dont l'action consiste à médire" ... Quant à M. Destreil : "actuellement, il serait impossible de le remplacer par un meilleur."

Allégeance au maréchal

A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice;

Sur la proposition de son Maire, M. DESTREIL.

Le Conseil Municipal de DOMONT réuni le 13 Juin 1942, à l'unanimité :

Salue respectueusement la mémoire des enfants de la Commune, tombés sur les champs de bataille en 1939-1940 et renouvelle à leurs parents ses cordiales condoléances et ses plus vives sympathies.

Adresse son souvenir affectueux aux habitants de la Commune actuellement prisonniers de guerre, les assure, ainsi que leurs familles de sa vigilante sollicitude et espère leur retour très prochain dans leurs foyers.

Prie M. le Maréchal PETAÏN de vouloir bien agréer l'hommage de sa respectueuse confiance, et de son entier dévouement.

Quelques semaines plus tard, nouvelle attaque signée Berger et Séguy, "ces adversaires de M. Destreil, des partisans qui ne désarmeraient, et encore, que le jour où ce dernier ne serait plus maire", d'après le Sous-Préfet. Cette fois, c'est la tiédeur politique qui est en cause : " le conseil n'a pas voté d'adresse de fidélité et de dévouement au Maréchal".

Henri Destreil profitera de l'anniversaire de l'armistice, en juin 1942, pour s'exécuter et faire voter un texte que nous reproduisons ci-contre. Le ton en est mesuré, sans débordement lyrique : là encore, prudence et service minimum. Finalement le maire est complètement blanchi et confirmé dans sa fonction. Une fiche des Renseignements Généraux conclut :

"Notice individuelle concernant : M. Destreil Henri

"Maire, nommé le 15 avril 1941.

"Passé politique : Radical-socialiste

"Tendance actuelle : Loyalisme entier envers l'Etat Nouveau et son Gouvernement.

"Observations : Excellent maire, qui a le souci du bien de sa commune ; il possède une grande connaissance des questions municipales et témoigne d'un entier dévouement ; il est parfait administrateur et jouit d'une forte autorité dans sa commune."

Les polémiques ont alimenté les gazettes et occupé les fonctionnaires chargés de noter et surveiller les élus. Si le patron briquetier continue à écrire dans *Le Progrès*, c'est pour inciter les artisans et commerçants de toute la Seine-et-Oise à participer aux corporations instituées par Vichy.⁽²⁶⁾ Après la guerre, il consacra son énergie au Tribunal de Commerce dont il sera Président.

26 - *La Tribune de Seine-et-Oise*, éditée à Paris, offre une édition Montmorency-Ecouen, elle est de tendance "radical-indépendant", et tire à 25.000 exemplaires. *Le Progrès de Seine-et-Oise*, de Pontoise, tire à 3.500, *L'Echo Pontoisien* qui a une édition Taverny-Montmorency, éditée 20.000 exemplaires. "Tous font preuve d'une adhésion entière à la politique du gouvernement du Maréchal", se félicite le Préfet en septembre 1941. *Le Régional de Persan-Beaumont* s'est sabordé à la débâcle et reparaitra sitôt la Libération.